



Barbara Bentein <bbbentein@gmail.com>

Nouvelles du dossier Newton

1 message

bob@1727.be <bob@1727.be>

Tue, Nov 6, 2018 at 4:18 PM

Reply-To: bob@1727.be

Bonjour,

Il est grand temps de vous tenir au courant de l'évolution du dossier Newton depuis la fin juillet.

Les semaines passées ont été pénibles et mouvementées.

Comme vous savez, après votre et notre opposition massive au deuxième projet du promoteur AG Red pour un complexe de trois immeubles dans l'îlot de Jamblinne de Meux-Cortenbergh-Newton-Gueux-Patriotes, la Ville de Bruxelles et la commune de Schaerbeek avaient rendu au printemps des avis fort défavorables au projet. Le dossier était dès lors transmis à la Région de Bruxelles-Capitale, qui devenait seule compétente pour délivrer ou refuser les permis demandés. Immédiatement après, le promoteur a introduit des plans modifiés auprès de Bruxelles-Environnement, qui s'est dépêchée de délivrer le permis d'environnement. L'affiche annonçant cet octroi et placée aux portes et alentours du bâtiment existant indiquait que le dossier pouvait être consulté du 30 juillet au 13 août et qu'un recours au Collège d'Environnement de la Région pouvait être introduit jusqu'au 13 septembre.

Plusieurs membres du Collectif ont à plusieurs reprises consulté le dossier et ont conclu que l'absence des plans modifiés au dossier était inacceptable et que c'est avec légèreté que le permis avait été octroyé. C'est nous qui avons dû informer les échevins d'urbanisme de Bruxelles et de Schaerbeek de l'octroi du permis ! Nous leur avons demandé s'ils comptaient introduire un recours. Après plusieurs rappels, l'échevin d'urbanisme de la Ville de Bruxelles nous a fait savoir que ces services ne voyaient pas d'arguments juridiques pour un recours (sic) et qu'en tout cas c'était l'octroi éventuel du permis d'urbanisme qu'il fallait tenir à l'œil. Schaerbeek aussi a estimé ne pas devoir introduire de recours.

Dès lors, nous nous sommes à nouveau tournés vers notre avocat, et lui avons confié le recours à introduire. Petit détail : il a réussi à le faire à temps, ayant découvert que l'affiche placée par le promoteur contenait une « erreur » : le dernier jour valable était le 12 septembre....

Douche froide le 21 septembre : notre avocat nous apprend que le même jour, Bruxelles Environnement conteste le droit au Collectif 1727 d'introduire un recours, car nous ne sommes pas constitués en asbl. Notre avocat conteste dans un long document cette interprétation erronée des textes de loi. Nous lui demandons d'inclure dans son document le passage suivant :

Le Collectif 1727 met en préambule qu'au cours des deux procédures d'enquête publiques (2016 et 2018) toutes les autorités intervenant dans ces procédures, y compris l'instance qui a délivré le permis d'environnement, ont explicitement validé l'existence même du Collectif notamment en signant tous les documents des commissions de concertation, et cela sans jamais remettre en question la validité de l'expression de ce collectif.

Ce dernier lui-même insiste sur le fait qu'il montre son intérêt pour ce projet depuis bien longtemps et qu'il représente non seulement les intérêts et préoccupations de bon nombre de comités de quartier (asbl ou non) et d'habitants du quartier mais aussi des nombreuses personnes qui ont signé les pétitions (écrites et en ligne représentant au total quelque milliers d'individus) et souligne qu'il est dès lors impensable, illogique et plus que partial qu'il ne puisse à ce stade être entendu.

L'audience du Collège d'Environnement est fixée au lundi 22 octobre. Le vendredi 19 nous parvient de la part du promoteur une note d'observations (13 pages) dans laquelle AG Red ne conteste pas à une association de Comités de quartier ou de riverains d'introduire un recours mais se demande qui est ce Collectif 1727 ! Y sont joints vingt-neuf pages d'annexes, dans lesquels nous ne trouvons toujours pas de plans modifiés...